

République Tunisienne
Présidence de la République



Stratégie Nationale de Lutte Contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme

Conseil National de Sécurité

2023

La présente Stratégie Nationale de Lutte Contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme 2023/2027 a été élaborée par la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT) après avoir été chargée de coordonner le processus d'examen et de révision de la Stratégie Nationale de Lutte Contre l'Extrémisme et le Terrorisme 2016-2021.

Fruit d'une démarche participative, consultative et interactive, cette stratégie a mobilisé un large éventail d'acteurs intervenant dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre le terrorisme, incluant des ministères, des structures publiques, des représentants des autorités locales, des membres de la société civile, des jeunes et des professionnels des médias. Elle s'est également appuyée sur les conclusions de recherches et d'études universitaires menées dans ce domaine.

Sommaire

Introduction générale	5
I. Fondements de la stratégie	10
1. Mission	10
2. Vision	10
3. Valeurs	10
4. Principes directeurs	11
II. Objectifs de la stratégie	14
1. Immuniser la société tunisienne et renforcer sa résilience face à l'extrémisme violent	16
1.1. Renforcer la résilience des composantes de la société contre l'idéologie extrémiste violente	16
1.2. Renforcer la résilience des communautés face à l'extrémisme violent	20
1.3. Neutraliser les menaces et les risques liés aux personnes associées au terrorisme	22
2. Renforcer l'immunité de l'État et protéger ses intérêts intérieurs et extérieurs contre le terrorisme	26
2.1. Renforcer les mécanismes et les moyens d'anticiper, de contrer et de dissuader le terrorisme	27
2.2. Assurer la protection des intérêts intérieurs et extérieurs de l'État	30
2.3. Mettre en place des approches efficaces de gestion de crise à la suite d'opérations terroristes et adresser leurs impacts ...	32
III. Suivi et évaluation	35



Introduction générale

Introduction générale

Le phénomène de l'extrémisme violent et du terrorisme demeure l'une des plus grandes menaces pesant sur les peuples du monde ainsi que sur la paix et la sécurité internationales. Ce fléau continue de s'aggraver dans le contexte des crises actuelles et de l'expansion de la criminalité organisée, mettant en péril l'existence même des États, la cohésion de leurs sociétés et leurs trajectoires de développement.

Face à cette menace, la guerre globale contre le terrorisme est devenue une priorité pour la communauté internationale. Cela exige des efforts concertés aux niveaux national, régional et international pour éliminer ce phénomène et en contenir ses répercussions, tout en respectant le droit international et les résolutions pertinentes.

Malgré les efforts régionaux et internationaux visant à traquer les organisations terroristes et à restreindre leur portée et leurs activités, celles-ci continuent de représenter une menace constante et sérieuse pour de nombreux pays, y compris la Tunisie. Elles ont renforcé leur capacité à étendre leurs réseaux, tant dans l'espace physique que virtuel, en utilisant les technologies modernes de l'information et de la communication pour recruter, former, planifier, inciter et financer leurs opérations.

Consciente de la gravité de ce fléau et de la menace qu'il représente pour les valeurs fondamentales des droits humains, consacrées par sa constitution et les conventions internationales, la Tunisie s'est engagée à ratifier tous les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme ainsi que les conventions régionales adoptées par la Ligue arabe, l'Union africaine et l'Organisation de la conférence islamique.

En conséquence, le cadre législatif de lutte contre le terrorisme a été mis à jour afin d'assurer une réponse efficace aux crimes terroristes tout en préservant les droits et libertés. Cela a été accompli par la promulgation de la loi organique n° 26 de 2015, modifiée et complétée par la loi organique n° 9 de 2019 sur la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent. Cette loi criminalise tous les actes stipulés par les conventions et protocoles pertinents, tout en renforçant la conformité avec les décisions contraignantes émises par le Conseil de sécurité des Nations unies, notamment en criminalisant les voyages vers les zones de conflit et l'apologie du terrorisme.

Notre pays a également renforcé son cadre institutionnel et stratégique en créant des structures dédiées telles que le Pôle Judiciaire de Lutte contre le Terrorisme visant à établir un système juridique efficace qui consacre l'État de droit et respecte les normes de procès équitable. D'autres structures incluent le pôle sécuritaire de Lutte contre le Crime organisé et le Terrorisme de la sécurité nationale, l'unité nationale d'enquête sur les crimes terroristes touchant à l'intégrité du territoire national relevant de la sécurité nationale, l'unité nationale d'Investigation sur les Crimes terroristes relevant de la Garde nationale, ainsi que la commission nationale de lutte contre le terrorisme en tant que mécanisme institutionnel pour soutenir l'effort national de lutte et de prévention du terrorisme.

Ces efforts ont également porté sur l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme 2016-2021, qui a permis de développer une vision claire et unifiée pour toutes des parties prenantes. Cette stratégie, fondée sur le respect de l'État de droit, la protection des droits humains et les principes de bonne gouvernance, vise à renforcer les capacités nationales à agir dans une approche globale et multidimensionnelle. Elle favorise des politiques efficaces qui coordonnent les efforts, maximisent la synergie et intègrent de manière optimale les différentes interventions et programmes.

Notre pays a enregistré des succès notables en matière de sécurité, grâce à la haute préparation de ses forces de sécurité et de son appareil militaire. Ces efforts ont permis une lutte efficace contre le terrorisme, réduisant et affaiblissant de manière substantielle les capacités opérationnelles des organisations terroristes.

La Tunisie demeure engagée dans la lutte et la prévention de l'extrémisme violent, en s'appuyant sur les piliers de la Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme 2016-2021. Cet engagement se traduit par la mise en œuvre de programmes intégrés dans les plans d'action ministériels, en collaboration avec la société civile et des partenaires internationaux. Cette démarche s'aligne sur le Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent, qui préconise une approche globale, reposant sur des mesures préventives systématiques pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la radicalisation et de l'adhésion aux groupes extrémistes violents.

Cependant, malgré les succès enregistrés et la diminution de la fréquence et de l'ampleur des opérations terroristes, la menace demeure constante et changeante, et son niveau reste relativement élevé. En effet, les organisations terroristes ont cherché à exploiter les répercussions sociales, économiques et politiques sans précédent de la pandémie de COVID-19 pour intensifier leurs activités et diffuser leur idéologie extrémiste parmi les groupes vulnérables, en particulier les jeunes, en tirant parti de l'utilisation accrue des réseaux sociaux et des divers moyens modernes de communication parmi les jeunes. À ce titre, le nombre d'abonnés à Facebook en Tunisie a dépassé les 8 millions, et il est estimé que 80 % des recrutements se font via ces réseaux sociaux.

Les menaces terroristes perdurent en raison de la situation géostratégique et du rythme soutenu des mouvements des groupes terroristes dans les hauts plateaux de l'ouest du pays ainsi que de leur repositionnement dans les pays voisins et dans la région sahélo-saharienne, où l'expansion des organisations terroristes s'accompagne de liens croissants avec la criminalité organisée.

Le retour des combattants terroristes tunisiens et de leurs familles depuis les zones de conflit armé constitue également un défi à aborder de manière globale, en adoptant une approche intégrée qui combine les dimensions juridique, sécuritaire, sociale et des droits humains, tout en assurant la lutte contre l'impunité, la réhabilitation et la réintégration. Cette approche est en conformité avec les résolutions 2178 (2014) et 2396 (2017) du Conseil de sécurité.

La protection des cibles vulnérables reste une priorité stratégique et un défi majeur, nécessitant un renforcement de la surveillance et de la prévention, conformément à la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité des Nations Unies et aux principes directeurs 50 et 51 des lignes directrices de Madrid (2018) publiées par le Comité contre le terrorisme des Nations Unies (CCT).

Ces menaces et risques soulignent l'urgence d'actualiser la Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme 2016-2021. Cette révision nécessite une évaluation rigoureuse des résultats obtenus et l'adoption d'une vision prospective, axée davantage sur le renforcement de la prévention. Il s'agit de traiter les causes profondes et les contextes favorisant le terrorisme, d'accroître les capacités de résilience et de rétablissement des individus et des communautés, et de consolider la capacité de l'État à protéger ses citoyens dans le respect de l'État de droit, des droits humains et des principes constitutionnels.

Bien que la Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme 2016-2021 présente plusieurs points forts, illustrant l'engagement constant de la Tunisie à combattre le terrorisme par une approche holistique conforme aux tendances et aux cadres de référence internationaux, elle montre également certaines faiblesses en termes de forme, de contenu et de suivi de sa mise en œuvre.

L'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie a révélé un manque de gouvernance, de pilotage, de suivi et d'évaluation, ce qui a compromis son efficacité et son efficience. En réponse à ces déficiences, la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme 2023-2027 est accompagnée d'un plan national intégré de mise en œuvre. Ce plan fixe des priorités claires et ajuste les projets, les activités et les ressources en fonction de délais définis et de responsabilités précises.

Fondée sur les résultats de cette évaluation et sur une anticipation des développements et des défis à venir, la stratégie 2023-2027 définit une mission de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme. Elle s'appuie sur une vision stratégique pour réaliser cette mission et repose sur des valeurs et principes directeurs qui y sont associés.

Les objectifs stratégiques visent à favoriser une synergie entre l'approche préventive et l'approche sécuritaire, afin de protéger la société tunisienne, de renforcer son immunité contre l'extrémisme violent, de consolider la résilience de l'État et de sécuriser ses intérêts internes et externes contre le terrorisme. Ils incluent également la mise en œuvre de mesures et de procédures dans le cadre d'un plan national intégré de mise en œuvre.

Définition des termes

Dans le cadre de cette stratégie, un lexique de termes spécifiques a été élaboré afin de promouvoir une compréhension commune et de préciser les domaines d'intervention de chaque partie prenante.

- **Extrémisme** : toute pensée qui sort de l'ordinaire et adopte une attitude d'exclusion qui peut se traduire par un comportement qui n'est pas criminalisé par la loi.

- **Extrémisme violent** : tout comportement qui adopte des croyances et des attitudes d'exclusion légitimant le recours à la violence pour atteindre des objectifs idéologiques, religieux ou politiques qui compromettent la paix sociale.

- **Terrorisme** : L'utilisation de la violence dans le but de répandre la terreur, le chaos et la peur au sein de la population afin de perpétuer un projet individuel ou collectif visant à saper l'autorité de l'État.



Fondements de la stratégie

I. Fondements de la stratégie

Le processus consultatif et participatif mené lors de la phase d'évaluation a permis d'établir les fondements des amendements et modifications à inclure dans cette stratégie en définissant clairement la mission, la vision à atteindre, les valeurs qui la régissent et les principes directeurs sur lesquels elle repose.

1. Mission

Renforcer la sécurité de l'État et la protection de ses intérêts à l'intérieur et à l'extérieur du pays, face aux menaces terroristes, tout en consolidant l'immunité et la cohésion de la société par la prévention de l'extrémisme violent, la lutte contre le terrorisme, ainsi que l'atténuation de leurs effets.

2. Vision

L'État tunisien est en sécurité, ses intérêts à l'intérieur et à l'extérieur du pays sont protégés du terrorisme, et la société tunisienne est à l'abri de l'extrémisme violent et du terrorisme, conformément à une approche participative globale et durable qui assure le bien-être, respecte les droits et les libertés et consacre l'État de droit en harmonie avec les traités et instruments internationaux.

3. Valeurs

L'adoption de cette stratégie par l'État tunisien reflète une volonté de renforcer les acquis démocratiques et culturels de la société tout en s'inscrivant dans l'effort mondial de lutte contre l'extrémisme violent. Conçue autour de valeurs universelles, cette stratégie garantit la cohérence de sa formulation et de sa mise en œuvre, et repose sur les principes suivants :

- **Respect de l'État de droit et de la bonne gouvernance** : Cela inclut la transparence, la responsabilité et le rejet de toute forme de corruption.
- **Promotion des droits de l'homme et des libertés** : En conformité avec la Constitution et les conventions internationales, cette stratégie s'aligne sur les piliers de la Stratégie antiterroriste des Nations Unies, le plan de prévention de l'extrémisme violent du Secrétaire général de l'ONU, ainsi que sur les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030.
- **Préservation et développement des acquis de l'État** : Un effort systématique, continu et approprié est mis en œuvre pour favoriser des politiques inclusives et durables.

- **Engagement des différents acteurs de la société** : La collaboration entre les structures étatiques, le secteur privé et la société civile vise à créer des conditions favorables au développement individuel et sociétal.
- **Priorité à la justice sociale** : En tenant compte des spécificités locales, la stratégie cherche à réduire la vulnérabilité sociale et environnementale et à promouvoir une justice plus équitable.
- **Établissement de la confiance entre citoyens et institutions publiques** : Une relation de confiance et de complémentarité renforce la cohésion communautaire et favorise l'harmonie des rôles entre tous les acteurs de la société.

4. Principes directeurs

Dans un souci d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre de cette stratégie et compte tenu des difficultés économiques et des spécificités sociétales, une approche réaliste a été adoptée lors de la définition des objectifs stratégiques sur la base des principes directeurs suivants :

- **Respect des normes juridiques et des droits humains** : Appliquer les dispositions de la Constitution et les engagements internationaux, en assurant le respect de l'État de droit, des droits de l'homme et des libertés.
- **Approche globale et participative** : Équilibrer les priorités de sécurité et de développement pour renforcer la prévention et cibler les facteurs propices à l'extrémisme violent et au terrorisme.
- **Réformes en justice et sécurité** : renforcer l'État de droit par des réformes institutionnelles afin de renforcer l'efficacité et la responsabilité des institutions, garantir l'égalité devant la loi et limiter l'impact du système pénal sur les libertés.
- **Valorisation de la connaissance** : Encourager la recherche et les études pour informer les politiques et les décisions stratégiques.
- **Soutien à la société civile et partenariats** : Faciliter la collaboration entre secteurs public et privé, et soutenir l'engagement des organisations civiles par des mécanismes de coopération.
- **Renforcement des capacités** : développer les compétences et les performances afin d'assurer une meilleure performance dans le suivi de l'évolution du phénomène et de ses transformations, tout en respectant les droits de l'homme, les libertés fondamentales, et les normes internationales.
- **Approche locale et régionale** : Déployer une prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme adapté aux contextes locaux et régionaux pour assurer la mise en œuvre de la stratégie

- **Coopération internationale et régionale** : Renforcer la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations ainsi que ses liens avec le crime organisé grâce à une collaboration internationale et régionale
- **Alignement stratégique** : Harmoniser la stratégie avec les stratégies nationales en cyber sécurité et sécurité des frontières, ainsi que la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, le plan du secrétaire général des Nations unies pour la prévention de l'extrémisme violent et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1325 (2000), 2250 (2015) et 2242 (2015) sur les femmes, la jeunesse, la paix et la sécurité.



Les objectifs de la stratégie

II. Objectifs de la stratégie

La Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme 2023-2027 constitue cadre de référence pour intensifier les efforts nationaux en faveur de la sécurité et de la stabilité. Elle a pour objectif d'immuniser la société tunisienne et de renforcer sa résilience face à l'extrémisme violent (**premier objectif stratégique**) ainsi que de consolider l'immunité de l'État et protéger ses intérêts intérieurs et extérieurs contre le terrorisme (**deuxième objectif stratégique**).

Premier objectif stratégique

Immuniser la société tunisienne et renforcer sa résilience face à l'extrémisme violent

1. Immuniser la société tunisienne et renforcer sa résilience face à l'extrémisme violent

L'extrémisme violent menace la cohésion des sociétés et sape l'autorité de l'État. Sa gravité et ses répercussions augmentent dans les contextes où la sécurité, la stabilité, le développement et la justice sociale font défaut, où la confiance est faible et où les droits et les libertés sont violés.

Dans cette perspective, l'immunisation de la société tunisienne et le renforcement de sa résilience face à l'extrémisme violent constituent un objectif essentiel pour une stratégie efficace et durable de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme qui s'inscrit dans une approche intégrée alliant des dimensions préventives et sécuritaires.

Cet objectif stratégique vise à développer et à innover en matière d'approches sociales, culturelles, éducatives et créatives pour préserver la cohésion sociale, renforcer la paix communautaire, favoriser le développement durable et renforcer la résilience de la communauté en mobilisant les mécanismes et les atouts qui renforcent la capacité de la société à lutter contre l'extrémisme violent, réduire le taux de récurrence et faciliter la réhabilitation et la réintégration des individus associés au terrorisme.

L'importance de cet objectif stratégique réside spécifiquement dans le renforcement de la résilience et de l'immunité de la société tunisienne face à l'idéologie extrémiste violente et la neutralisation des menaces et des risques posés par les individus associés au terrorisme.

Dans ce contexte, cet objectif stratégique consacre une prévention tridimensionnelle. Elle comprend d'une part une prévention générale qui encourage un engagement communautaire, d'autre part une prévention spéciale ciblant les communautés locales et les groupes vulnérables, et enfin une prévention ciblée visant les individus directement concernés.

1.1. Renforcer la résilience des composantes de la société contre l'idéologie extrémiste violente

Dans le cadre de la prévention générale, cette stratégie vise en priorité à renforcer l'immunité de la société contre l'idéologie extrémiste violente en renforçant la cohésion du tissu social. Pour cela, des politiques publiques sont mises en place, fondées sur le respect des droits humains et la coopération entre les secteurs public et privé, la société civile et les médias.

Cette approche permet aux citoyens, en particulier les jeunes et les femmes, de devenir des acteurs positifs dans la promotion de la prévention et la construction de la paix sociale.

Ce sous-objectif comprend huit objectifs spécifiques :

a. Diffuser une culture religieuse éclairée fondée sur la modération

Face à l'instrumentalisation de la religion par les groupes extrémistes pour atteindre leurs objectifs et recruter des individus, notamment parmi les jeunes, qui manquent d'une culture religieuse approfondie et d'une compréhension claire des principes de l'Islam, il est essentiel de promouvoir une culture religieuse éclairée et modérée. L'objectif de cette initiative est de renforcer le sentiment religieux en diffusant une culture religieuse partagée au sein de la société. Cela passe par la rénovation des principes et des enseignements religieux modérés, transmis par des érudits religieux crédibles, formés spécifiquement dans ce domaine, ainsi que par le biais des institutions et structures publiques et privées et la société civile.

Il est également crucial de renforcer la formation des cadres religieux, notamment des imams et des prédicateurs, afin de diffuser les valeurs tolérantes de l'Islam. Ces valeurs incluent la tolérance, l'acceptation de l'autre, la coexistence pacifique, le rejet de la violence et des discours de haine, ainsi que la prévention de l'instrumentalisation de la religion à des fins politiques.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de plans durables visant à promouvoir l'éducation religieuse et le dialogue intellectuel éclairé. Ces initiatives seront mises en œuvre à travers divers moyens de communication modernes et médias.

b. Diversifier les approches éducatives qui soutiennent une culture du dialogue, de la citoyenneté, de la tolérance et du droit à la différence

Cet objectif souligne l'importance de l'éducation pour assurer l'immunité intellectuelle des jeunes et promouvoir une culture alternative, non violente et durable pour les générations. Il vise à développer un système éducatif inclusif et équitable, intégrant des contenus favorisant les valeurs de cohésion sociale dans les programmes.

L'objectif inclut également le soutien aux institutions culturelles dans l'organisation d'activités de dialogue et de sensibilisation pour les jeunes vulnérables face aux idéologies extrémistes. Ces actions comprennent:

- L'accompagnement des jeunes à travers des pratiques culturelles et des mécanismes de dialogue bienveillant pour renforcer leur sentiment de citoyenneté et d'appartenance nationale et culturelle ;
- Le développement des compétences créatives et l'encouragement à l'action ;
- La promotion de l'éducation aux médias et à la technologie numérique, en mettant en avant à la fois leurs avantages et leurs risques pour l'individu et la société.

c. Soutenir le potentiel des jeunes et valoriser les initiatives des jeunes qui contribuent à la prévention de l'extrémisme violent

Les jeunes sont des catalyseurs de changement dans la société et des acteurs clés dans la construction et le maintien de la paix, jouant un rôle déterminant et influent dans les domaines politique, économique, social et environnemental. Pour maximiser cet impact, il est crucial de renforcer les réseaux de soutien et les mécanismes d'autonomisation afin de former une nouvelle génération de leaders.

Les organisations terroristes ont rapidement pris conscience de cet enjeu, faisant de la jeunesse une cible stratégique pour le recrutement et l'enrôlement, notamment dans l'espace virtuel, où les 20-40 ans représentent la majorité des recrues rejoignant les zones de conflit armé.

Pour contrer cette influence, cette stratégie soutient les initiatives locales et nationales des jeunes en mettant à leur disposition des ressources pour soutenir leurs aspirations et en investissant dans leurs capacités artistiques, culturelles et sportives. Cela leur permet de proposer de nouvelles visions et des solutions innovantes pour relever les défis actuels et élargir les options.

Dans ce cadre, l'État s'associe avec le secteur privé et les organisations de la société civile pour encourager l'implication active des jeunes dans l'élaboration de politiques de prévention de l'extrémisme violent. Cette collaboration vise également à leur offrir des opportunités d'épanouissement et de perfectionnement de leurs compétences. L'objectif est de former une génération engagée dans la construction de la paix, la promotion de la tolérance, la réduction des effets de l'extrémisme violent et le renforcement de la résilience au sein de leurs quartiers et communautés.

d. Responsabiliser les femmes dans leurs rôles et responsabilités pour une contribution active à la prévention de l'extrémisme violent et à la réinsertion

Les femmes jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'extrémisme violent et peuvent être des agents de changement au sein de leur famille, de leur communauté et dans la sphère publique. Leur participation active à des initiatives de développement, particulièrement dans les zones rurales et frontalières, leur permet de jouer un rôle moteur dans la promotion de la prévention et de la réintégration.

Cependant, les organisations terroristes peuvent exploiter les compétences et l'influence des femmes pour propager une idéologie extrémiste violente, tant dans leur entourage immédiat qu'auprès des jeunes générations. Pour prévenir ce risque et garantir une mobilisation positive de leurs capacités, cet objectif vise à renforcer l'autonomie économique et sociale des femmes, à développer leurs compétences, et à les protéger contre les risques de polarisation.

Il insiste également sur leur rôle clé dans la détection précoce des signes d'extrémisme, aussi bien dans les environnements réels que virtuels, tout en promouvant une approche proactive pour contrer ces dérives.

e. Développer le contenu médiatique pour renforcer les piliers de la cohésion sociale

Les médias occupent un rôle clé dans le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la confiance à l'échelle nationale. Cet engagement se traduit par la mise en place d'un plan de communication dédié et par la création de programmes radiophoniques et télévisuels ciblant les enfants, les jeunes et les familles. Ces initiatives visent à promouvoir les principes de cohésion familiale et sociale tout en diffusant des valeurs de tolérance et de non-violence.

Ces contenus seront également intégrés dans les programmes de formation académique et continue. Par ailleurs, l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle verra son rôle renforcé afin d'assurer un contrôle strict du contenu diffusé et de limiter la propagation des discours de haine et de violence. Cela inclura également le soutien à l'autoédition au sein des médias audiovisuels, afin de promouvoir une production de contenu plus responsable, respectueuse des principes de paix et de tolérance.

f. Renforcer et développer les connaissances et la recherche sur l'extrémisme violent

L'efficacité des politiques et des programmes de prévention de l'extrémisme violent repose en grande partie sur les connaissances issues de la recherche scientifique. Il est donc crucial de renforcer cette base de connaissances en développant un cadre méthodologique structuré pour collecter, documenter et analyser les données pertinentes.

Cela nécessite la mise en place d'une plateforme scientifique régulièrement actualisée, conçue pour centraliser les résultats de recherches, études et statistiques sur le sujet. Cette plateforme servirait d'outil stratégique pour connecter les chercheurs, les praticiens et particulièrement les jeunes chercheurs, en favorisant leur communication et leur collaboration.

L'objectif final est d'assurer une utilisation cohérente et concertée des résultats de la recherche afin de formuler des politiques de prévention véritablement efficaces et adaptées aux réalités du terrain.

g. Établir des partenariats public-privé-société civile pour soutenir des projets préventifs

Dans leur lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, les États doivent s'appuyer sur l'unité, la cohésion et la résilience de leurs sociétés. Cela passe par une implication active des communautés locales et l'établissement de mécanismes de confiance mutuelle entre la population et les autorités. L'objectif est d'isoler les groupes extrémistes violents et de limiter leur capacité à exploiter les fragilités sociales et politiques pour se présenter comme une alternative à l'État.

Les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile constituent un levier essentiel pour renforcer la résilience des communautés locales. Ces partenariats doivent reposer sur une coordination efficace et complémentaire des actions de divers acteurs, avec pour ambition de développer des initiatives locales de prévention. Ces initiatives visent à accroître la vigilance collective, à créer des canaux de communication et de dialogue et à renforcer la confiance entre toutes les parties prenantes.

En mobilisant les ressources nécessaires et en élargissant les domaines d'intervention, ces partenariats favorisent une action concertée fondée sur les principes de complémentarité, de synergie et de partage des responsabilités. Ils doivent également concilier les impératifs de sécurité, le respect de la souveraineté de l'État, et la préservation des droits humains ainsi que des libertés publiques.

h. Développer des partenariats internationaux pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent

Les organisations internationales et les donateurs jouent un rôle clé dans le soutien aux efforts nationaux de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme. Ils contribuent à travers des partenariats durables et des cadres de coopération alignés sur les priorités nationales, tout en prenant en compte les spécificités des contextes locaux. Ces actions respectent les normes internationales en matière de renforcement de l'État de droit, de protection des droits humains, de promotion du développement et de gouvernance.

Cette stratégie cherche à maximiser les opportunités offertes par la coopération internationale afin de renforcer les capacités nationales. Elle met également en avant l'importance de mettre en place des mécanismes d'échange d'expertise, de partage des enseignements tirés des expériences passées, et de valorisation des succès obtenus. Ces approches visent à établir une réponse globale et coordonnée aux défis posés par l'extrémisme violent, tout en respectant les dynamiques locales et les principes internationaux.

1.2. Renforcer la résilience des communautés face à l'extrémisme violent

La prévention spéciale, dans le cadre de cette stratégie, se manifeste par le renforcement du rôle des structures locales et le soutien aux acteurs locaux dans la mise en œuvre d'approches préventives. Elle inclut la protection des groupes vulnérables contre le risque de recrutement, la création de possibilités d'inclusion sociale et d'autonomisation économique, ainsi que la sensibilisation des familles vulnérables aux dangers de l'extrémisme violent et le soutien à leur rôle éducatif. Enfin, elle vise à fournir des soins complets aux enfants exposés au risque d'extrémisme violent et aux victimes de ce phénomène.

a. Renforcer le rôle des structures locales dans les approches préventives

Les approches locales sont essentielles pour ancrer les principes démocratiques et participatifs tout en favorisant un développement durable. Elles renforcent la confiance des citoyens dans les institutions locales et l'efficacité de leurs actions, contribuant ainsi à la résilience des régions face aux menaces de l'extrémisme violent.

Pour atteindre cet objectif, il est crucial de mettre en place un plan de vigilance basé sur un réseau de formateurs régionaux spécialisés dans la prévention de l'extrémisme violent. Ce réseau aura pour mission d'instaurer un système de détection et d'intervention précoces, capable d'identifier les signaux d'alerte à un stade initial.

Le soutien aux acteurs locaux et la coordination de leurs interventions seront cruciaux pour identifier les besoins des groupes vulnérables et leur offrir des solutions alternatives adaptées aux différents niveaux de menace. De plus, des projets de réhabilitation et d'intégration socio-économique seront mis en place pour protéger ces groupes du risque de recrutement par des groupes extrémistes violents.

b. Protéger les groupes vulnérables du risque de polarisation et favoriser leur inclusion sociale et autonomisation économique

Cette approche repose sur l'élaboration de mécanismes innovants pour soutenir les groupes à risque, en particulier ceux exposés à des facteurs de vulnérabilité comme le décrochage scolaire ou le chômage, qui augmentent leur probabilité de recrutement par des groupes extrémistes. L'objectif principal est de faciliter l'accès à la formation professionnelle et de mettre en place des systèmes d'autonomisation sociale et économique adaptés à ces populations.

Le programme cible une large diversité de groupes vulnérables, notamment les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes ayant des besoins spécifiques. Il inclut également des initiatives spécifiques pour les jeunes revenant de parcours d'immigration irrégulière ou pour les anciens détenus réintégrant la société après avoir purgé leur peine. Ces mesures visent à renforcer leur inclusion sociale et à leur offrir des opportunités concrètes propices à une réinsertion constructive.

c. Sensibiliser les familles vulnérables aux risques de l'extrémisme violent et renforcer leur rôle éducatif

Reconnaissant le droit des familles à être protégées en tant que cellule de base de la société et leur rôle crucial dans la prévention de l'extrémisme violent, cette stratégie met en avant la création de mécanismes permettant leur implication active dans les efforts de surveillance et de détection précoce. Ces mécanismes s'inscrivent dans un programme national axé sur l'éducation et la sensibilisation des familles face aux risques d'extrémisme violent auxquels leurs enfants peuvent être exposés, que ce soit dans les espaces physiques ou numériques.

Ce programme vise à renforcer la résilience des familles en consolidant les liens familiaux et en les outillant afin de jouer pleinement leur rôle de protection et de soutien de leurs membres pour assurer leur stabilité psychologique et sociale. Il s'attache à leur fournir des outils pratiques pour détecter et comprendre les changements intellectuels ou comportementaux pouvant survenir chez l'un de leurs membres sous l'influence de l'idéologie extrémiste violente.

En outre, il propose des services de soutien adaptés aux besoins des familles, avec une attention particulière portée à celles vivant dans des quartiers densément peuplés, des zones rurales ou des régions frontalières, souvent plus exposées à ces risques.

d. Engagement global auprès des enfants à risque et victimes de l'extrémisme violent

Affirmant l'engagement de l'État à garantir les droits de l'enfant et à assurer sa protection sans discrimination, tout en respectant son intérêt supérieur, cette stratégie se concentre sur des interventions à plusieurs niveaux pour protéger les enfants exposés ou victimes de l'extrémisme violent.

Elle repose sur un modèle de prise en charge sociale centré sur les droits de l'enfant, visant à les préserver de toute forme d'exploitation et de violence, tout en promouvant leur bien-être physique, psychologique et social. Ce modèle ambitionne également de renforcer leur résilience grâce à des services de qualité adaptés à leurs besoins spécifiques, en parallèle avec le développement des compétences des acteurs institutionnels et l'amélioration des mécanismes de coordination.

Une attention particulière est accordée aux enfants issus de familles vulnérables ou dont les membres sont impliqués dans des activités extrémistes violentes. Ces enfants, souvent confrontés à des dangers liés aux idéologies de leurs parents ou à leur participation à des groupes terroristes, nécessitent des programmes d'accompagnement psychologique, éducatif et social ciblés. Ces initiatives visent à favoriser leur réinsertion dans la société et à leur offrir un soutien global pour reconstruire leur avenir sur des bases solides et positives.

Enfin, le modèle reconnaît les situations spécifiques des enfants vivant dans des environnements familiaux fragiles, ou influencés par l'adoption d'idéologies extrémistes violentes par un membre de la famille, ou ayant été directement impliqués dans des organisations terroristes. En vertu des dispositions du Code de protection de l'enfant, ces enfants sont considérés en situation de danger et doivent bénéficier de programmes d'accompagnement psychologique, éducatif et social adaptés pour soutenir leur socialisation, et leur intégration durable dans la société.

1.3. Neutraliser les menaces et les risques liés aux personnes associées au terrorisme

S'inscrivant dans l'approche tridimensionnelle de la prévention, cette stratégie vise à neutraliser les menaces et risques posés par les individus associés au terrorisme. Ces derniers représentent un danger potentiel pour la sécurité et la stabilité de la société, d'autant plus que la seule répression par l'incarcération ne garantit pas l'abandon de leurs idéologies extrémistes violentes. Dès lors, il est crucial de mettre en place des programmes de réhabilitation et d'accompagnement, tant pendant qu'après l'exécution de leur peine, afin de prévenir la récidive et de faciliter leur réintégration dans la société pour ceux qui souhaitent s'en détourner et se réconcilier avec la société.

Parallèlement, cette stratégie répond à la nécessité de contrer le rejet social et de déconstruire les stéréotypes discriminatoires et stigmatisants visant ces individus et leurs familles. Elle s'attache à renforcer la résilience des communautés en leur fournissant des ressources et des mécanismes adaptés pour encourager la vigilance collective, restaurer la confiance mutuelle et promouvoir un sens accru des responsabilités au sein des structures locales, de la société civile et des citoyens. L'objectif final est d'assurer l'intégration effective de ces individus et de promouvoir les principes de coexistence pacifique.

Cette démarche repose sur trois objectifs spécifiques pour une gestion optimale des personnes associées au terrorisme :

a. Renforcer les capacités de la communauté locale pour une prise en charge adaptée des personnes associées au terrorisme

Cet axe vise à instaurer un système intégré qui combine les dimensions sociales, sécuritaires et des droits humains, conçu de façon à minimiser les risques posés par les personnes libérées de prison ou celles revenant de zones de conflit armés, en particulier ceux ayant acquis une expertise en manipulation d'armes, en planification et en exécution d'opérations violentes. Ces profils constituent un défi majeur pour les autorités, surtout en raison des difficultés à prouver leur implication directe dans des actes terroristes.

Des défis supplémentaires incluent les troubles psychologiques ou mentaux dont souffrent certaines personnes liées au terrorisme et qui peuvent affecter leur comportement et leur capacité à se réadapter socialement ce qui complique ainsi leur réintégration.

Pour répondre à cette diversité de situations, il est recommandé de mettre en place des comités régionaux ayant une double vocation sociale et sécuritaire. Ces comités seront responsables de coordonner et de superviser l'élaboration et la mise en œuvre de projets de prise en charge individualisée, tant pour les individus concernés que pour leurs familles, afin de faciliter leur réinsertion dans la société. Par ailleurs, ces comités devront jouer un rôle clé dans le renforcement des compétences des intervenants impliqués notamment en matière de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des initiatives déployées.

b. Réhabilitation et réinsertion sociale des détenus condamnés pour des infractions terroristes et de leurs familles

Les détenus condamnés pour des infractions terroristes représentent une double menace : d'une part, pour les autres prisonniers, qu'ils peuvent tenter de recruter, et d'autre part, pour leurs familles, souvent confrontées à la stigmatisation et à la marginalisation. Cette exclusion sociale renforce leur vulnérabilité au recrutement par des organisations terroristes, alimentant ainsi un cycle persistant de radicalisation et de violence.

Pour réduire ces risques, il est impératif de renforcer l'humanisation de l'exécution des peines à travers une amélioration des compétences judiciaires et du système d'individualisation des peines. Chaque cas doit être traité de manière spécifique, en prenant en compte les besoins physiques,

sociaux, psychologiques et comportementaux de chaque détenu. Une préparation structurée à la réhabilitation et à la libération est également essentielle.

La mise en œuvre de programmes de formation, de réinsertion et de préparation à la libération nécessite une modernisation du système pénal et une amélioration des infrastructures pénitentiaires, alignées sur les normes internationales. Ces efforts doivent inclure des actions post-incarcération : un suivi individualisé des détenus libérés et un accompagnement continu pour leurs familles, leur apportant un soutien économique et social afin de faciliter la réinsertion et de prévenir la récidive.

Afin d'atteindre les résultats escomptés, cette stratégie met l'accent sur le renforcement des capacités des différents acteurs, en particulier ceux au niveau local, et ce dans les domaines de la coordination, du contrôle, du suivi et de l'accompagnement. De plus, l'élaboration d'un guide pour la création de plans individualisés, intégrant les dimensions sociales et sécuritaires, est indispensable.

c. Faciliter la réintégration sociale des personnes revenant de zones de conflit armé et de leurs familles

Cette stratégie adopte un plan national multidimensionnel pour la prise en charge des revenants des zones de conflit armé, intégrant une approche combinée de sécurité, de traitement judiciaire et de réhabilitation, dans le respect des droits humains et des libertés fondamentales. L'objectif est de prévenir l'impunité, de faciliter la réintégration des revenants et de réduire les risques liés à leur retour.

Le plan inclut les actions suivantes :

- **Système de classification des revenants:** Établir un système de classification des revenants des zones de conflit en fonction de leur degré de dangerosité, tant dans le milieu carcéral que dans leur environnement social, partagé par les parties intervenantes.
- **Base de données active :** Créer une base de données active sur les revenants et leurs familles pour faciliter la prise de décision, coordonner les interventions, informer sur l'évolution des programmes de réhabilitation et de réinsertion et suivre également les indicateurs de menace à l'échelle locale, régionale et nationale.
- **Programmes de réhabilitation psychosociale et socio-économique :** Élaborer et mettre en œuvre des programmes ciblés pour les revenants et leurs familles, visant à faciliter leur réintégration dans la société
- **Plan de communication :** Développer un plan de communication pour préparer l'opinion publique nationale à l'idée de réintégrer les revenants des zones de conflit armé et la sensibiliser aux risques liés à ces menaces.

Deuxième objectif stratégique

**Renforcer l'immunité de l'État et protéger ses
intérêts intérieurs et extérieurs contre le
terrorisme**

2. Renforcer l'immunité de l'État et protéger ses intérêts intérieurs et extérieurs contre le terrorisme

Les forces de sécurité et militaires ont enregistré des avancées majeures sur le terrain, notamment grâce à des opérations proactives ayant significativement affaibli les capacités des organisations terroristes et permis de déjouer leurs plans. Ces actions ont également conduit à traduire les auteurs en justice et à leur appliquer des sanctions dissuasives.

Malgré ces succès, le niveau de menace terroriste en Tunisie demeure relativement élevé. Elle se caractérise par son évolution constante, alimentée par l'expansion des réseaux terroristes dans les sphères physiques et numériques, leur exploitation des technologies modernes, leur accès au financement et leurs alliances opportunistes avec des réseaux de crime organisé.

Face à ce contexte complexe, la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme vise à renforcer les capacités de l'État à combattre le terrorisme de manière globale et durable en prenant des mesures pour développer les efforts nationaux de surveillance, d'anticipation et de lutte contre les individus et les organisations terroristes et de les traduire en justice dans le respect de l'État de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Cette approche a également pour objectif de protéger les intérêts stratégiques de l'État, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières, tout en s'attaquant aux conséquences du terrorisme pour favoriser la reprise et renforcer la cohésion sociale.

Dans cette optique, la stratégie fournit aux agences de l'État un cadre adapté pour s'aligner sur les évolutions internationales en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de son financement. Elle réaffirme l'engagement de la Tunisie à appliquer les résolutions des institutions spécialisées des Nations Unies et à promouvoir la coopération internationale dans les domaines judiciaire et sécuritaire.

Pour renforcer l'immunité de l'État tunisien contre le terrorisme, cette stratégie se concentre sur le développement des capacités d'anticipation des institutions nationales. Elle repose sur l'identification, l'analyse, et l'évaluation continue des risques terroristes en temps réel.

À cette fin, un système intégré de renseignement et d'information sera déployé, englobant le renseignement financier et l'espace numérique. Ce dispositif permettra de détecter de manière proactive les activités et les crimes potentiellement liés au terrorisme, de surveiller les mouvements des éléments terroristes. Il offrira également des mécanismes pour contrer les sources de financement du terrorisme et déjouer les plans des organisations terroristes, tout en permettant de réagir en temps réel à toute menace visant la sécurité de l'État, le fonctionnement normal de ses institutions ainsi que ses intérêts économiques, sociaux et diplomatiques.

Par ailleurs, les organisations terroristes s'efforcent de fragiliser l'autorité de l'État en semant la peur au sein de la population, en exploitant la propagande médiatique pour étendre leur influence, et en érodant la confiance des citoyens envers les institutions publiques.

Pour contrer ces défis, cette stratégie met un accent particulier sur la gouvernance des processus de gestion de crise, qu'il s'agisse de la capacité à répondre efficacement aux opérations terroristes en cours ou à des menaces imminentes, tout en développant et en actualisant en permanence les cadres et mécanismes de prévention visant à anticiper et à limiter les conséquences du terrorisme. Elle promeut également des mesures qui garantissent et soutiennent les droits des victimes et de leurs familles, préservent leur dignité et renforcent leur engagement dans les efforts de prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme, contribuant ainsi à l'immunité de la société dans son ensemble contre ces menaces.

2.1. Renforcer les mécanismes et les moyens d'anticipation, de lutte et de dissuasion contre le terrorisme

Au cours des dernières années, les forces de sécurité et militaires ont obtenu des résultats notables grâce à une préparation rigoureuse et à des opérations proactives. Ces actions ont permis de démanteler des cellules terroristes, de neutraliser leurs plans, d'éliminer certains éléments dangereux, et de poursuivre en justice les individus impliqués.

Pour maintenir et amplifier ces avancées, il est indispensable de consolider les mécanismes de coordination entre les différentes parties prenantes, de renforcer le cadre législatif national en matière de lutte contre le terrorisme et de renforcer les capacités des acteurs chargés de son application. Parallèlement, le soutien à la coopération régionale et internationale doit être intensifié, afin de répondre de manière concertée et efficace à une menace qui transcende les frontières.

Ce sous-objectif se décline en sept objectifs spécifiques, dont :

a. Lutter contre le recrutement dans les espaces physiques et numériques dans le cadre du respect des droits et des libertés

Les rapports de terrain confirment la persistance des menaces terroristes, ce qui impose une intensification des dispositifs de sécurité ainsi qu'une adoption accrue de technologies avancées pour anticiper, contrer et dissuader efficacement le terrorisme. Cette approche doit inclure des actions spécifiques destinées à neutraliser les tactiques des groupes extrémistes violents, notamment leurs stratégies de dissimulation et de communication dans l'espace numérique. En effet, ces groupes exploitent Internet pour diffuser leur propagande et recruter de nouveaux membres, un phénomène particulièrement marqué en période de crise. Ils ont notamment profité des restrictions liées à la pandémie pour intensifier leurs efforts de recrutement et diffuser des contenus visant à encourager, former et inciter à des actes terroristes.

La stratégie proposée vise à renforcer la capacité des autorités chargées de l'application de la loi en leur fournissant des outils adaptés pour anticiper et contrer efficacement les menaces, en particulier dans l'espace numérique. Elle s'appuie sur un processus intégré combinant la surveillance, le traitement rapide et approprié des contenus violents, extrémistes et terroristes, et l'utilisation d'un dispositif national d'analyse légale numérique, tout en veillant au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Cette stratégie a pour objectif non seulement de limiter le recrutement dans l'espace physique, mais également d'empêcher les groupes terroristes d'accéder aux ressources nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets. À cet égard, il est primordial de renforcer les capacités des autorités chargées de l'application de la loi en leur fournissant des moyens techniques et logistiques de pointe. Ces outils permettront de détecter et démanteler les réseaux de recrutement, de resserrer l'étau autour des groupes terroristes retranchés dans les montagnes, de surveiller et encercler leurs déplacements, et de lancer des campagnes proactives directes ciblant leurs fiefs.

b. Renforcer le système de renseignement anti-terroriste

Le renforcement du système de veille et de renseignement dans la lutte contre le terrorisme constitue une priorité stratégique. Cette démarche vise à soutenir les efforts de prospective, à identifier et à prévenir les menaces terroristes dans le cyberspace, tout en sécurisant de manière rigoureuse les infrastructures cybernétiques du pays contre d'éventuelles cyberattaques.

Dans ce cadre, il est essentiel d'accroître les capacités technologiques dans le domaine des communications, de renforcer les partenariats public-privé et de promouvoir la coopération régionale et internationale pour favoriser l'échange d'informations, de compétences et de formations.

c. Développer le dispositif législatif anti-terroriste et améliorer les performances du système judiciaire conformément aux normes internationales

Cette stratégie vise à renforcer le cadre législatif de la lutte contre le terrorisme en alignant la législation nationale sur la Constitution, les traités internationaux ratifiés, les résolutions du Conseil de sécurité et les conventions régionales pertinentes, dans le respect de l'État de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi qu'en conformité avec les normes internationales. Elle a également pour objectif d'améliorer l'efficacité du système judiciaire, en le dotant de ressources matérielles, techniques et humaines nécessaires afin de garantir une justice efficiente et performante. De plus, cette approche cherche à créer des conditions favorables à la mise en œuvre réussie des politiques de réhabilitation et de réintégration

d. Soutenir la coopération judiciaire aux niveaux régional et international

Cette stratégie vise à renforcer davantage la coopération judiciaire à l'échelle régionale et internationale, en particulier dans la lutte contre la cybercriminalité associée au terrorisme, conformément aux instruments et traités internationaux, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et à la stratégie antiterroriste des Nations unies. Elle prévoit la révision de certains accords bilatéraux pour mieux répondre aux exigences de la lutte contre la criminalité terroriste, qui évolue rapidement et prend une dimension transnationale, notamment en matière d'extradition et d'assistance judiciaire.

Le rôle des juges de liaison est un élément clé pour faciliter cette coopération, en optimisant l'efficacité et l'efficience dans la poursuite des crimes terroristes. L'établissement de cette fonction est donc essentiel, particulièrement dans les pays où la communauté tunisienne est importante.

e. Poursuivre le renforcement des capacités des autorités chargées de l'application de la loi dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

L'un des objectifs de cette stratégie est de renforcer les compétences et les capacités des autorités chargées de l'application de la loi en instaurant un programme de formation diversifié et intégré sur l'investigation des crimes terroristes et des infractions connexes. Ce programme, conçu pour les parties prenantes concernées, respecte la législation en vigueur tout en intégrant les évolutions des méthodes de criminalité terroriste.

f. Développer et soutenir les mécanismes de prévention du financement du terrorisme

Dans une approche proactive, cette stratégie accorde une importance majeure au développement des mécanismes de transparence et de contrôle financier destinés à prévenir le financement du terrorisme, en conformité avec les normes internationales en vigueur. Elle s'attache ainsi à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), notamment la recommandation (08), qui propose un cadre adapté pour empêcher l'exploitation des organisations à but non lucratif à des fins de financement du terrorisme. L'objectif est de prévenir que des activités de solidarité ne servent de couverture pour créer des foyers populaires de recrutement, susceptibles de se substituer à l'État et à ses institutions.

g. Soutenir les capacités de recherche scientifique au niveau national dans le domaine de la lutte contre le terrorisme

Consciente de l'importance de fonder les politiques et programmes sur des données probantes, cette stratégie préconise le développement de cadres de coopération entre le secteur de la recherche scientifique et les experts en de la lutte contre le terrorisme. L'objectif est de favoriser un échange mutuellement bénéfique, en assurant aux chercheurs un accès aux informations nécessaires, dans le respect de la législation en vigueur et en lien avec leurs travaux. Ce partenariat permettra non seulement de renforcer les capacités des praticiens à anticiper les menaces terroristes, mais aussi d'améliorer la professionnalisation et l'efficacité de leurs interventions, en s'appuyant sur des bases scientifiques solides.

2.2. Assurer la protection des intérêts intérieurs et extérieurs de l'État

Les efforts menés ces dernières années ont permis le démantèlement de plusieurs cellules terroristes projetant de cibler des individus, des installations sécuritaires et militaires, des personnalités nationales, politiques et partisans, des intérêts étrangers et diplomatiques, ainsi que des infrastructures vitales et sensibles.

Affirmant l'engagement constant de la Tunisie envers ses obligations internationales et prenant pleinement conscience de la gravité croissante du terrorisme, notamment en raison des évolutions internationales et régionales ayant amplifié et modifié la nature des menaces, cette stratégie vise à sécuriser les frontières et la société tunisienne, à protéger ses acquis historiques et culturels, à préserver ses réalisations civilisationnelles, et à défendre ses intérêts à l'échelle régionale et internationale.

Elle accorde une attention particulière à la garantie du bon fonctionnement des services et institutions vitaux et à la lutte contre toute menace susceptible de compromettre la capacité de l'État à assurer la sécurité de ses citoyens. Parallèlement, elle met en place des mesures renforcées pour empêcher l'infiltration de groupes terroristes sur le territoire tunisien ou son utilisation comme base pour la planification ou l'exécution d'opérations terroristes.

Afin de faciliter l'atteinte de cet objectif, celui-ci a été décliné en quatre objectifs spécifiques, présentés ci-après :

a. Élimination de toutes les sources de soutien au terrorisme, y compris la criminalité organisée

Cette stratégie vise à renforcer les capacités des structures étatiques compétentes dans l'élimination des sources de soutien au terrorisme, avec une attention particulière portée sur la criminalité organisée. L'objectif est de limiter la mobilité des groupes terroristes, d'empêcher leur infiltration et de bloquer le trafic d'armes et d'explosifs via les réseaux criminels opérant le long des frontières.

À cette fin, il est essentiel de prendre toutes les mesures nécessaires sur le territoire tunisien, en renforçant à la fois la vigilance et la préparation des forces de sécurité. Cela inclut une coopération bilatérale et multilatérale accrue dans la lutte contre le terrorisme, notamment à travers l'échange et le partage d'informations relatives aux opérations menées aux points de passage frontaliers terrestres, maritimes et aériens. Un effort particulier doit également être consacré à la lutte contre les activités des réseaux criminels qui soutiennent ou facilitent les organisations et individus impliqués dans des actes terroristes, tout en respectant rigoureusement les cadres juridiques en vigueur."

Cette stratégie cherche également à renforcer la coordination et l'échange d'informations entre les institutions sécuritaires, judiciaires et financières. L'objectif est double : identifier et démanteler les sources de financement du terrorisme et garantir la poursuite effective des auteurs de ces actes.

c. Lutte contre le trafic et l'utilisation illicite d'armes, de munitions et de matières chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosives de toutes sortes

Cette stratégie a pour objectif de renforcer les capacités et les moyens d'action nécessaires pour lutter contre le trafic d'armes, de matières chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires (CBRN) et de tous types d'explosifs. Elle s'attaque également au contrôle de la détention, du transfert et de l'utilisation de matières à double usage, afin d'empêcher les organisations terroristes d'acquérir des armes, des munitions et des explosifs nécessaires à la réalisation de leurs opérations.

d. Renforcer la protection des cibles nationales critiques, sur le territoire national et à l'étranger, contre les menaces d'actions terroristes

Cette stratégie vise à protéger les cibles nationales critiques, tant sur le territoire national qu'à l'étranger, face aux menaces terroristes. Elle repose sur le développement d'un système de sécurité global et intégré pour diverses installations critiques et vitales, telles que les infrastructures, les sièges de souveraineté, les sites touristiques, les ports, les aéroports, les points de passage terrestres, les intérêts étrangers et les représentations diplomatiques. Cela implique d'identifier et de classer ces cibles, puis de concevoir et mettre en œuvre des plans d'auto-sécurisation adaptés, basés sur une matrice d'analyse et d'évaluation des risques

e. Protéger les cibles vulnérables contre les risques d'opérations terroristes

Étant donné que les organisations terroristes recourent de plus en plus à des cellules dormantes et à des loups solitaires pour attaquer des espaces ouverts et très fréquentés dans le but de provoquer un maximum de dégâts matériels et humains avec un minimum de ressources, il devient urgent de renforcer la protection des cibles vulnérables. Cela nécessite le développement d'un système global de surveillance et de prévention qui assure la sécurisation de ces espaces, tout en prenant en compte leur caractère ouvert. Ce système doit reposer sur une collaboration étroite entre les autorités publiques, le secteur privé et les différentes composantes de la société civile.

Le soutien aux capacités des différentes parties prenantes dans ce système est un pilier central pour garantir son efficacité. Cela inclut l'utilisation de technologies avancées pour la surveillance et les enquêtes, ainsi que le renforcement de la coopération régionale et internationale à travers le partage des informations, de l'expertise et des meilleures pratiques. Cette approche doit viser à prévenir, atténuer, enquêter, répondre et se remettre des attaques terroristes contre des cibles vulnérables, conformément à la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité des Nations Unies et aux principes directeurs 50 et 51 des lignes directrices de Madrid (2018) publiées par le Comité contre le terrorisme des Nations Unies (CCT).

2.3. Mettre en place des approches efficaces de gestion de crise à la suite d'opérations terroristes et adresser leurs impacts

L'État s'engage à renforcer l'efficacité de sa réponse face aux opérations terroristes et à en atténuer les conséquences, en garantissant une prise en charge légale et humaine des victimes ainsi que de leurs familles.

Cet engagement s'appuie sur une amélioration continue des dispositifs existants, en assurant leur alignement avec les standards internationaux. L'objectif est d'éviter toute improvisation et de minimiser les souffrances des personnes affectées.

Afin de faciliter l'atteinte de cet objectif, celui-ci a été décliné en deux objectifs spécifiques, présentés ci-après :

a. Gestion optimale des crises pendant et après les opérations terroristes

La Tunisie a réalisé des avancées notables dans la professionnalisation de son appareil sécuritaire et militaire, ce qui a permis de mener, au cours des dernières années, des opérations proactives ayant considérablement affaibli les capacités des organisations terroristes. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du quatrième pilier, *Riposte*, de la Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme (2016-2021).

La lutte contre les opérations terroristes a permis de constituer une base solide d'expertise, de tirer parti des enseignements acquis et de renforcer l'apprentissage institutionnel, contribuant ainsi à une meilleure prévention et à l'amélioration continue des performances. Pour pérenniser ces avancées, il est essentiel d'intensifier les efforts face à la capacité d'adaptation rapide des organisations terroristes aux technologies modernes.

Cette stratégie met l'accent sur la préparation des structures spécialisées dans la gestion des crises liées aux opérations terroristes. Elle inclut un plan national coordonnant la coopération inter-agences pour optimiser la gestion de la crise avant, pendant et après l'opération. L'objectif est de contenir et contrôler efficacement la situation, de minimiser les dégâts et d'assurer la stabilité jusqu'à la phase de rétablissement.

b. Renforcement des droits et soutien à la réintégration des victimes d'opérations terroristes et de leurs familles

Cette stratégie vise à consolider les principes d'un État juste en adoptant une approche sociale axée sur les droits de l'homme pour soutenir les droits des victimes d'opérations terroristes et de leurs familles. Elle reconnaît et honore leurs sacrifices, préserve leur mémoire et renforce également la capacité des survivants et de leurs proches à contribuer à l'effort national de prévention de l'extrémisme violent en encourageant la promotion d'un discours alternatif positif, qui réfute la propagande terroriste et promeut la cohésion sociale.

Inspirée par la création de la "Fondation Fidaa," dédiée aux victimes des services de sécurité et de l'armée, la stratégie recommande la mise en place d'un système national unifié pour orienter et prendre en charge les victimes et leurs familles, qu'il s'agisse de membres des forces armées ou de civils. Ce système vise à coordonner et à assurer le suivi des processus d'assistance et de soutien — psychologique, médical, social et juridique —, afin de faciliter leur réintégration sociale et économique.



Suivi et évaluation

III. Suivi et évaluation

Cette stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme couvre une période de cinq ans (2023-2027), avec la possibilité de mises à jour périodiques en fonction de l'évolution du phénomène.

Pour garantir l'efficacité et l'efficacit  de sa mise en  uvre, un plan strat gique d taill  a  t   labor , incluant des actions, mesures, programmes et projets, avec des  ch ances pr cises et une r partition pr cise des responsabilit s et des r les.

L'atteinte des objectifs de cette strat gie repose sur l'adoption d'un processus structur , reposant sur une gouvernance solide qui int gre le pilotage, la mise en  uvre, le suivi et l' valuation des actions.